

## NL SPÉCIALE : RECENSEMENT DES AIDES PUBLIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

Afin d'accompagner les entreprises, différents outils et organismes recensent et proposent des aides nationales ou locales. Vous trouverez ci-dessous un panorama (non exhaustif) des différents dispositifs existants.

### Les aides aux entreprises dans le cadre de la crise énergétique

[Prolongation du bouclier tarifaire en 2023](#) : ce dispositif permettra à toutes les TPE disposant d'un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kilovoltampères (kVA), de bénéficier d'une hausse limitée à 15% (contre 4% actuellement pour les particuliers et les TRVe) des tarifs du gaz (dès janvier 2023) et de l'électricité de 15% (à partir de février 2023).

Les TPE ayant un compteur électrique d'une puissance supérieure à 36 kilovoltampères (kVA) et les PME, pourront bénéficier de [l'amortisseur électricité au 1er janvier 2023](#). L'obtention de cette aide forfaitaire à hauteur de 25 % de la consommation des entreprises (montant maximal estimé à 120 €/MWh), n'est soumise à aucune démarche, la réduction de prix sera directement décomptée de la facture d'électricité. Ce dispositif s'appliquera à partir du 1er janvier 2023 pour une durée d'un an.

Toutes les entreprises bénéficient de la [baisse de la fiscalité sur l'électricité \(TICFE\)](#), fixée à 0,5€/MWh (au lieu de 22,5€/MWh) qui devrait être maintenu en 2023.

Une [aide spécifique en faveur des entreprises grandes consommatrices d'énergie](#) particulièrement affectées par la hausse des coûts d'approvisionnement du gaz naturel ou d'électricité a été créée à la suite de la publication du [décret n° 2022-967 du 1er juillet 2022](#). Cette [aide « gaz et électricité »](#) est simplifiée et prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 par le [décret n° 2022-1279 du 30 septembre 2022](#). Un [simulateur en ligne](#) permet d'évaluer l'éligibilité d'une entreprise à

l'aide Gaz/électricité et d'obtenir une estimation de son éventuel montant.

### Les aides aux entreprises pour favoriser leur transition écologique et énergétique

Des dispositifs d'aides sont proposés par différents organismes au niveau régional, national et européen. La plateforme publique [Mission transition écologique](#) regroupe les dispositifs de financement et d'accompagnement pour la transition écologique des entreprises.

Le [dispositif Diag Eco-Flux](#) permet aux entreprises éligibles d'être accompagnées, sur une période de 12 mois, dans la mise en œuvre d'actions vers la transition écologique.

L'ADEME, Agence de la transition écologique, intervient également en direction des [entreprises](#) pour l'amélioration de l'utilisation de l'énergie, l'impact atmosphérique, la gestion des déchets, mais aussi la stratégie environnementale des produits. [Cherchez le dispositif d'aide adapté à votre projet](#).

Pour les entreprises franciliennes, [des accompagnements clés en main et subventionnés](#) sont mis en place par la CCI Paris Ile-de-France et l'ADEME pour réduire les consommations ou mettre en place une production d'électricité renouvelable. La région Île-de-France a mis également en place une [dizaine de dispositifs](#) d'aide permettant d'accompagner les entreprises dans leur transition écologique.

[Le prêt Eco-Energie \(PEE\)](#) à destination des micro-entreprises, TPE et PME ayant plus de 3 ans d'existence et étant financièrement saines. Pour en bénéficier, l'entreprise doit s'engager dans un programme d'investissement qui aura pour finalité d'améliorer leur efficacité énergétique. C'est un prêt participatif pouvant aller jusqu'à 100 000 euros qui est assimilé à des fonds propres lui permettant ainsi d'être renseigné sur une ligne spécifique du bilan de l'entreprise.

Sur [le plan fiscal](#), les entreprises peuvent bénéficier d'amortissements exceptionnels pour l'acquisition de matériels destinés à économiser l'énergie et d'équipements de production d'énergies renouvelables. Le dispositif est fixé aux articles [39 AA](#) et suivants du code général des impôts et commenté par la doctrine fiscale [BOI-BIC-AMT-20-20-50](#).

### Les aides pour la transformation numérique des petites entreprises

Le plan France Relance comprend plusieurs [aides pour les entreprises souhaitant engager leur transformation numérique](#).

La [garantie de prêt France Num, prolongée jusqu'au 31 décembre 2023](#). Ce dispositif permet aux TPE et PME

d'obtenir plus facilement un prêt pour financer un projet de transformation numérique.

Les collectivités territoriales (départements, régions, communautés de communes) peuvent proposer des aides financières. Par exemple, [PM'up](#) et [TP'up](#) en Ile-de-France, [Impulsion Transition Numérique](#) en Normandie ou [CELE](#) en région Hauts-de-France.

Le site officiel [aides-entreprises.fr](#) recense les aides financières existantes, notamment celles proposées par les collectivités territoriales. Il est possible de filtrer par localisation, par type d'entreprise...

Le site de France Num liste les [aides proposées par les régions](#). Il propose également un [moteur de recherche](#).

Les TPE et aux PME du secteur du tourisme peuvent bénéficier d'un [diagnostic gratuit de leur numérisation](#) grâce aux Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) et aux Chambres de commerce et d'industrie (CCI).

### Les aides aux entreprises en difficulté

Une fiche d'information du site Service public détaille [aides publiques en cas de difficulté](#), avec la liste des Commissions départementales des chefs des services financiers (CCSF) et Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (Codefi).

Cette liste est également disponible sur le site de la direction générale des finances publiques, qui détaille sa [mission de soutien aux entreprises](#).

En cas de [situation difficile](#) de l'entreprise, plusieurs dispositifs d'aide sont proposés sur le site des impôts. Il est notamment possible de demander des [délais de paiement](#) des dettes fiscales en cours.

Infogreffe publie un dossier sur la [prévention des difficultés des entreprises](#), avec un autodiagnostic et les solutions existantes.

### Les aides et accompagnements spécifiques

La [Banque de France accompagne tous les entrepreneurs](#) grâce à plusieurs dispositifs, dont un [réseau de correspondants](#) TPE sur 102 implantations sur l'ensemble du territoire.

Le réseau des [référénts uniques pour les investissements](#) (RUI), placés auprès des préfets de région, accompagnent les grands projets d'investissements industriels, pour lever les blocages administratifs et boucler leur plan de financement.

Les Direccte aident les entrepreneurs à [trouver les bons interlocuteurs](#) pour des conseils en ressources humaines ou bien des conseils personnalisés.

L'[Urssaf propose des visite-conseils](#), pour les entreprises qui viennent de réaliser leur première embauche. Ce service a pour but d'aider les entreprises à comprendre les questions liées à la législation de Sécurité sociale.

La rubrique [Financer mon projet](#) du site de l'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, liste les aides aux entreprises souhaitant financer un outil de production plus écologique ou optimiser l'usage des ressources.

Le portail [Team France Export](#) réunit toutes les solutions publiques proposées par les Régions, les services de l'État, Business France, les Chambres de Commerce et d'Industrie et Bpifrance, afin d'accompagner les entreprises à l'international.

Le portail [economie.gouv.fr](#) revient sur les [aides pour les entreprises implantées en zone rurale](#), avec un [guide pratique](#) à l'usage des commerces et des petites entreprises en zone rurale.

### Les répertoires des aides publiques aux entreprises

Les pouvoirs publics proposent un [répertoire des aides publiques aux entreprises](#), développé par CMA France. Base d'information de référence sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement aux entreprises, ce répertoire permet une recherche par commune, selon le projet et le profil du demandeur, ou directement par le numéro de Siret de l'entreprise.

Le réseau des Chambres de commerce et d'industrie a mis en ligne un site intitulé [les-aides.fr](#), répertoriant également les aides existantes, par type de besoin.

L'[espace professionnel de Service public](#) offre, au travers de sa rubrique [aides financières publiques](#), un panorama des aides et allègements existants en faveur des entreprises.

### Les aides européennes

La Commission européenne édite le site Your Europe, conçu comme un guide pratique pour les entreprises. Il recense en particulier les [financements et aides financières](#) proposées au niveau communautaire.

Plusieurs outils permettent d'identifier les financements européens conçus pour les entreprises :

Une carte interactive répertoriant les programmes donnant [accès au financement](#) européen par pays, proposé par Your Europe

La base de données [aides-entreprises.fr](#) qui référence les aides financières publiques du secteur marchand.

### Qu'est-ce-que la règle de minimis ?

Elle prévoit qu'une même entreprise ne peut recevoir que 200 000 euros d'aides dites de minimis sur une période de 3 exercices fiscaux. [Les principes de la règle de minimis](#).

Afin de faciliter votre parcours dans les méandres administratifs, nous pouvons également vous conseiller et vous aider dans toutes vos démarches, contactez votre chargé(e) de mission ou envoyez-nous un courriel à [info@agora-sea.fr](mailto:info@agora-sea.fr)